Adhésion de la CEEA à la KEDO, Korean Peninsula Energy Development Organisation

1997/2222(COS) - 22/09/1997 - Document de base non législatif

OBJECTIF : permettre à la Communauté de l'Energie Atomique de devenir partie à l'Organisation pour le Développement Energétique de la péninsule Coréenne (KEDO). CONTENU : L'accord vise à permettre à EURATOM de devenir partie à l'Organisation pour le Développement énergétique de la péninsule Coréenne (le KEDO) qui rassemble déjà les intérêts de la République de Corée, du Japon et des Etats-Unis. Il est prévu qu'EURATOM verse une contribution annuelle au KEDO au titre de sa participation se montant à 15 millions d'Ecus par an pendant 5 ans.